

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE L'UFR DE PHARMACIE SEANCE PLENIERE DU 18 MARS 2026

Le Conseil de l'UFR de Pharmacie s'est réuni mercredi 18 mars 2026 à 10h, sous la présidence de Madame Christiane FORESTIER, Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie.

Sont Présents :

Collège A : M. Erick BEYSSAC, M. Jean-Michel CHEZAL, Mme Pascale GUEIRARD, M. Paul ROUZAIRE, Mme Valérie SAUTOU, Mme Laurence TERRAIL

Collège B : M. Damien BALESTRINO, M. Eric DEBITON, Mme Caroline DECOMBAT, Mme Emmanuelle LAINE, M. Christophe MALLET

Collège BIATSS : M. Maxime BERTUCAT, M. Alexis BRED, Mme Alexine VIGNAL

Collège étudiant : Mme Agathe DUPUIS, Mme Lou-Ann ENGRAND, M. Paul LAVAURE, Mme Manon PRIAM, M. Mathéo ROCHE, M. Théo REVELLE, Mme Gaëlle VAURS

Personnalités extérieures : Mme Dominique LALLE, M. Tanguy CHAPUIS, Mme Lise BERNARD

Invités permanents : Mme Gaëlle ROBERT, Mme Valérie WEBER

Sont excusés :

Collège A : M. David BALAYSSAC, Madame Florence CHEZET, Mme Christine COURTEIX-RAUSCH

Collège B : Mme QUINTANA Mercedes, Mme Chantal SAVANOVITCH, M. TALVAS Jérémie, Mme Magali VIVIER, M. Eric WERSINGER

Collège BIATSS : Mme Pauline GRANDSEIGNE

Collège étudiant : M. Pierre PRADELEIX

Personnalités extérieures : Mme Delphine OUDOUL, Mme Sylvie DE LAROUZIERE

ORDRE DU JOUR

I. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Madame le Doyen donne lecture du procès-verbal de la séance précédente en date du 28 janvier 2026.

Le procès-verbal est soumis au vote du Conseil et adopté à l'unanimité.

Il est rappelé que les procès-verbaux des Conseil de l'UFR de Pharmacie sont disponibles sur le site de l'UFR et sur l'intranet.

II. Point Structure

2.1 – Modifications des statuts de l'UFR de Pharmacie

Ce point est présenté par Madame Christiane FORESTIER, Doyen-Directeur. Le contexte de la modification des statuts fait suite à la mise en place des DES courts et à la création de la Commission Pharmaceutique Officinale (CPO). C'était également l'occasion de modifier les formulations suivantes :

- La mission suivante du Doyen-Directeur : « de proposer conjointement avec le Directeur général du CHU les demandes de postes de PU-PH, MCU-PH, AHU »,
- L'intégration de la Commission de déontologie, suite à sa création,
- La mise en place de la CPO au profit du CEPO et le toilettage du CEPH.

Les modifications apportées aux statuts de l'UFR de Pharmacie sont soumises au vote du Conseil et approuvées à l'unanimité.

Madame Gaëlle ROBERT, Directrice Administrative de Composante, informe les membres du Conseil que les nouveaux statuts seront mis en œuvre après leur transmission à la DAJI, puis approbation par le Conseil d'Administration de l'UCA en juin 2026.

2.2 Capacité d'accueil en DFGSP2

Madame le Doyen-Directeur rappelle les décisions votées lors du CFVU du 30 septembre 2025 quant à la capacité d'accueil d'étudiants en deuxième année en 2026-27, à défaut des nouvelles directives de l'ARS concernant le nombre total d'étudiants à former entre 2026 et 2031.

Capacité MMOP 2026-2031 – Vote CFVU du 30 septembre 2025 :

2026	Portail Santé 45%	LAS 1 60 crédits 15%	LAS 2 et 3 35%	Passerelles 5% des places PASS_LAS	Capacité totale PASS LAS UCA
Médecine	113	38	88	13	252
Pharmacie	45	16	34	5	100
Maïeutique	14	5	11	2	32
Odontologie UCA	29	10	22	4	65
Total	201	69	155	24	449

Odontologie : + 10 place pour Limoges (5 PASS, 2 LAS1 et 3 LAS2-3)

Pour rappel, de 2021 à 2025, le nombre de place en deuxième année de Pharmacie était de 97 par an.

L'ARS AuRA a demandé aux UFRs de Grenoble, de Lyon et de Clermont-Ferrand d'augmenter le nombre d'admission de 10% soit de 44 étudiants au total. Suite à une concertation de ces trois UFRs et en raison des contraintes de personnels et de capacité logistique, la proposition est la suivante :

- Augmentation du nombre d'étudiants de 5% seulement, soit 23 étudiants de plus sur le territoire AuRA, répartis entre l'UFR de Grenoble et celle de Clermont-Ferrand.

Madame le Doyen-Directeur propose une demande d'approbation de 105 étudiants maximum admissibles par an.

S'ensuit un temps d'échanges :

- Un élu étudiant demande si cette modification impactera la répartition des étudiants en fonction des voies d'accès aux études de Santé. Madame le Doyen répond que ces répartitions sont définies en pourcentages et non en nombre d'étudiants, elles resteront les mêmes (45% PASS, 15% LAS1, 35% MADS2-3 et 5% voie d'accès directe).

- Il est demandé quels sont les freins à l'accueil d'un plus grand nombre d'étudiants. Les moyens humains (enseignants et personnels BIATSS), financiers, ainsi que les locaux actuels et l'accueil des étudiants en stage notamment hospitalier limitent cette capacité d'accueil. Bien que la volonté de l'UFR soit de permettre l'accès aux études pharmaceutiques à un plus grand nombre en lien avec les besoins de la profession, le budget, l'utilisation des salles, les ressources humaines et les besoins en organisation (par exemple pour les examens), restreignent les possibilités.

- La question de la pérennité de cette décision est également posée. L'UFR exprime un souhait pour les 5 prochaines années, mais la décision revient à l'ARS. Il serait possible d'augmenter graduellement le nombre d'étudiants admis et de le proposer en Conseil d'UFR lors de la prochaine année universitaire.

- Madame Valérie SAUTOU fait part de la difficulté rencontrée pour avoir une proposition d'offres sur les stages cliniques et un encadrement suffisant. Il sera possible d'envisager des stages dans des établissements plus éloignés de l'Université durant les périodes où il n'y a plus de cours, cependant en dehors de ces périodes, les relais dans les services médicaux des établissements de la métropole clermontoise devront être anticipés afin de ne pas affecter ces services.

La capacité d'accueil de 105 étudiants en DFGSP2 pour 2026-2031 est soumise au vote du Conseil et approuvée à l'unanimité.

III. Point Enseignement

3.1 Forfait UE Handicap 2025-2026

L'UE Sensibilisation au Handicap mise en place cette année en interdisciplinaire avec les UFRs de Médecine et Odontologie comprenait une journée de sensibilisation au sein des UFRs et 2,5 jours d'observation dans un établissement spécialisé. Cette dernière étape impliquait pour certains étudiants de se loger et de se déplacer. En concertation avec l'UFR de Médecine, un forfait transport et repas sera attribué aux étudiants éligibles qui en feront la demande.

Ce forfait est mis à disposition via la Fondation.

Partenaires donateurs à la Fondation UCA pour cette action

Partenaires	Montant du don
La Médicale	7 000 €
La Caisse d'Epargne	
La Mutuelle d'Assurance du Corps de Santé Français - MACSF	

Apports des reliquats de la Fondation UCA au titre des UFRs

UFR de Médecine et des Professions Paramédicales	2 500 €
UFR de Pharmacie	2 000 €

Total disponible 2025/2026

11 500 €

Nombre d'étudiants ayant effectué leur action de sensibilisation à 30 km et plus du Site Universitaire Dunant pouvant bénéficier du forfait déplacement / hébergement

176 étudiants concernés

Forfait 2025/2026 participant aux frais de déplacement et hébergement

65 € / étudiant

⇒ Forfait versé sur demande de l'étudiant (envoi RIB et fiche de renseignements)

Les élus étudiants demandent si cette aide financière sera reconduite chaque année. Il est répondu que l'UE sera pérennisée, le travail est en cours afin de renouveler les mécénats et de trouver d'autres mécènes, notamment auprès des associations de parents d'enfants vivant avec un handicap. Dans le cas où plus de mécènes seraient trouvés, alors le montant du remboursement pourra être plus important. Madame Gaëlle ROBERT, Directrice Administrative de Composante, ajoute que les montants seront votés annuellement.

S'ensuit un temps d'échanges durant lequel il est notamment demandé les critères d'attribution de l'aide financière. Le seul critère d'éligibilité est que l'étudiant se soit rendu dans un établissement à plus de 30 km des locaux de l'UFR de Pharmacie.

Le 2 avril est organisé un retour d'expérience des étudiants sur la première année de mise en place de cet UE. Ce temps de témoignages est important pour montrer l'impact de l'immersion dans les établissements.

Les promotions suivantes seront averties dans de meilleurs délais pour le choix des lieux d'observation ce qui facilitera l'organisation, notamment pour les solutions d'hébergement. Certains établissements comme l'Adapei du Cantal ont émis la possibilité d'héberger les étudiants.

Madame Gaëlle ROBERT, Directrice Administrative de Composante, indique au Conseil que le forfait a déjà été adopté lors d'un vote au Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales.

Le forfait de l'UE Sensibilisation au Handicap pour l'année universitaire 2025/2026 est soumis au vote du Conseil et approuvée à l'unanimité.

3.2 Accréditation DES courts

La création du DES de Pharmacie Officinale et du DES de Pharmacie Industrielle et Recherche nécessite une demande officielle d'accréditation auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace, afin d'obtenir l'habilitation à délivrer les diplômes.

Cette demande est formulée grâce à un dossier d'accréditation, dont la trame a été transmise par le ministère, complété par Madame le Doyen-Directeur et présenté ce jour aux membres du Conseil de l'UFR.

Madame Valérie WEBER, Directrice des Etudes, informe le Conseil que suite à une réunion nationale concernant le DES de Pharmacie Officinale, elle souhaiterait, avec l'appui de Madame Sabrina BEDHOMME, ajuster le nombre d'heures de formation entre 250 et 275 heures au lieu de 250 heures.

S'ensuit un temps d'échanges avec les élus étudiants, portant sur le zonage proposé par l'ARS. Madame le Doyen a fait parvenir un courrier aux étudiants de DFASP2 afin de les informer du choix de l'ARS d'appliquer strictement le zonage des médecins généralistes, comme l'indique le texte de loi, et de leur transmettre la liste des officines et leur répartition dans lesdites zones. Madame Dominique LALLE, représentante de l'ARS, indique que cette répartition est fixée pour une durée de trois ans mais pourrait évoluer.

L'accréditation des DES de Pharmacie Officinale et DES de Pharmacie Industrielle et Recherche est soumise au vote du Conseil et approuvée à l'unanimité.

3.3 Formation Continue

a. Tarification 2026/2027

Ce point est présenté par Madame Gaëlle ROBERT, Directrice Administrative de Composante, et fait suite à une demande de l'Université Clermont Auvergne d'augmenter la tarification de 3% ou 5%. Une augmentation avait été votée l'année universitaire précédente mais ne concernait pas les formations non diplômantes.

Une augmentation de 3% de la tarification des formations courtes non diplômante est proposée pour l'année universitaire 2026/2027.

La tarification 2026/2027 de la Formation Continue est soumise au vote du Conseil et approuvée à l'unanimité.

b. Renouvellement de l'habilitation du DU de Pédagogie en Santé et en Sciences de la Vie

Ce point est présenté par Madame Gaëlle ROBERT, Directrice Administrative de Composante. Il concerne le renouvellement avec modifications de l'habilitation du DU de Pédagogie en Santé et en Sciences de la Vie. Ce DU est porté par les quatre UFRs de l'Institut SVSAE. Les modifications apportées impliquent principalement la mise à jour de la liste des membres.

TYPE	INTITULÉ	RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	CREATION RENOUVELLEMENT MODIFICATION	OBJET DE LA DEMANDE
D.U en présentiel	Diplôme Universitaire de Pédagogie en Santé et en Sciences de la Vie	Pr Ludovic SAMALIN Partenaires dans le cadre de l'Institut SVSAE UFR Biologie UFR de Médecine et des Professions Paramédicales UFR d'Odontologie UFR de Pharmacie	Renouvellement sans modifications substantielles	I) Composition du conseil de perfectionnement Mise à jour de la liste des membres II) Autres renseignements Mise à jour du tarif suite la demande d'augmentation de la Gouvernance : Tarif plein : 1393,00 € / Tarif étudiant : 947,00 € III) Equipe pédagogique Mise à jour de la liste des membres et heures afférentes IV) Composition du jury Mise à jour de la liste des membres

Ce DU s'adresse aux enseignants, aux chefs de clinique, aux étudiants inscrits en 3^{ème} cycle, aux étudiants en Biologie inscrits en école doctorale, et aux personnes en situation d'enseigner.

Le minimum d'inscription requis pour son ouverture est de 10 personnes, le maximum est de 25. Ce DU est ouvert chaque année. L'Université s'engage à son financement, en nombre limité, pour les enseignants nouvellement nommés, tout comme le CHU.

Les intitulés des UE sont présentés. Il est possible grâce à ce DU d'aborder la plateforme UNESS.

Le renouvellement de l'habilitation du DU de Pédagogie en Santé et en Sciences de la Vie est soumis au vote du Conseil et approuvé à l'unanimité.

c. Calendrier des formations continues

Le calendrier des formations continue de l'année universitaire 2026/2027 est présenté à titre d'information aux membres du Conseil. Il est disponible sur le site de l'Université.

3.4 Responsabilité pédagogique stages hospitaliers

Madame Valérie SAUTOU occupe pleinement la responsabilité pédagogique des stages hospitaliers et souhaite être aidée par Madame Marion BARRIEU, AHU, notamment dans la recherche de terrains de stage.

Cette proposition est soumise au vote du Conseil et approuvée à l'unanimité.

IV. Point Administration

4.1 Point Finances

Ce point est présenté par Madame Gaëlle ROBERT, Directrice Administrative de Composante.

Comme chaque année, le budget initial est présenté aux membres du Conseil de l'UFR de Pharmacie, il se compose des dépenses et recettes prévisionnelles. L'arrivée de SIFAC + a suspendu les commandes.

Madame Gaëlle ROBERT rappelle que les investissements n'étaient pas autorisés l'an dernier, cette année 80 000€ sont réservés exclusivement aux projets proposés à l'occasion des dialogues budgétaires, dont le Sentier Botanique et l'achat d'un équipement pour les étudiants de la Licence professionnelle Industries pharmaceutiques : gestion, production et valorisation.

Le solde budgétaire est positif et s'élève à 472 524€. L'UFR de Pharmacie bénéficiant de ressources propres, l'UCA autorise une dépense à hauteur de 292 745€.

S'ensuit un temps d'échanges, durant lequel est notamment remarqué que les dépenses autorisées semblent insuffisantes. Suite à la diminution de 50% des crédits pédagogiques, les enseignants-chercheurs rappellent que cela impactera la motivation des équipes.

Pour le budget 2027, Madame Valérie WEBER, Directrice des Etudes, s'engage à proposer des projets détaillés en lien avec les besoins pédagogiques.

Le budget 2026 est soumis au vote du Conseil et approuvé à l'unanimité.

V. Informations et questions diverses

o Madame Gaëlle ROBERT indique aux membres du Conseil que le Service Financier se trouve actuellement en difficulté car en sous-effectif, ce qui aura un impact sur les commandes.

o Election du Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie :

- 02/04/2026 : Publication de l'appel à candidature

- Candidatures ouvertes jusqu'au 30/04/2026

- 13/05/2026 : élection lors de la séance plénière du Conseil de l'UFR de Pharmacie

o Election Conseils Centraux :

<u>Affichage des listes électorales</u>	Au plus tard, le 03/03/2026
<u>Envoi aux électeurs d'une notice d'information</u>	Au plus tard, le 06/03/2026
<u>Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi</u>	Mardi 03 mars 2026 – 12h00
<u>Publication des candidatures et des professions de foi</u>	Au plus tard, le 06/03/2026
<u>Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales</u>	Lundi 16 mars 2026 – 23h59

<u>Scrutin</u>	du Mardi 24 mars 2026 – 09h00 au Jeudi 26 mars 2026 – 17h00
<u>Publication des résultats</u>	Vendredi 27 mars 2026, et au plus tard dans les 5 jours suivant la fin des opérations électorales

24 avril : Elections des personnalités extérieures au CA

26 mai : Election au CA du Pdt du CA, du Pdt de l'EPE et du 1^{er} Vice-Pdt

27 mai : Election des personnalités extérieures du CR et CFVU

2 juin : Election VP Recherche et CFVU

o Journées Portes Ouvertes : ce point est présenté par Madame Caroline DECOMBAT. Les JPO ont accueillies plus de 3 000 visiteurs, faisant de cette journée un beau succès, avec notamment des conférences, des espaces d'échanges, des espaces pédagogiques ouverts, la présence de l'Ordre des Pharmaciens et des syndicats, et un accueil dynamique avec la fanfare.

Madame Carole DECOMBAT remercie les personnels administratifs, les étudiants, les enseignants et les partenaires, ainsi que l'équipe de communication du site Dunant, pour la bonne image donnée de l'université.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.